



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 10 décembre 2018

BLOCAGE DES DEPOTS PETROLIERS DE LA ROCHELLE – LA PALLICE LE PREFET CONDAMNE DES AGISSEMENTS IRRESPONSABLES

Dimanche 9 décembre 2018 après-midi, un blocage des dépôts pétroliers de La Rochelle – La Pallice a de nouveau été organisé, avec constitution de barricades (de palettes et de pneus) destinées à empêcher l'accès au site.

Les policiers de la direction départementale de la sécurité publique et un escadron de gendarmes mobiles ont été déployés hier soir pour mettre un terme à cette action. Lors de leur intervention, les forces de l'ordre ont rencontré l'opposition des manifestants, qui leur ont jeté divers projectiles après avoir mis le feu aux barricades. Divers obstacles (clous, huile de moteur) avaient été mis sur la chaussée pour ralentir la progression des forces de l'ordre. Lors de leur arrivée, les barricades installées ont été successivement enflammées par des manifestants. Les sapeurs-pompiers sont intervenus conjointement avec les forces de l'ordre et ont procédé à l'extinction immédiate des foyers, de manière à garantir la sécurité du site en lien permanent avec l'exploitant. Dix personnes ont été interpellées pendant cette intervention, au cours de laquelle aucun blessé n'a été recensé.

Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la Charente-Maritime condamne fermement ce type d'agissements à proximité des dépôts pétroliers. Il salue le professionnalisme des policiers, des gendarmes et des sapeurs-pompiers mobilisés pour garantir la sécurité de ces installations, et rétablir leur fonctionnement normal.

Le préfet de la Charente-Maritime appelle à la responsabilité les organisateurs de manifestations sur la voie publique. Celles-ci doivent faire l'objet d'une déclaration en préfecture 3 jours francs avant le dépôt de la manifestation. Tout fait de nature délictuelle donnera lieu à une intervention des forces de l'ordre et à une communication au Procureur de la République.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime
Suivez l'actualité des services sur @prefet17
 